

Ceci est une traduction du formulaire 1095-A de l'IRS, fournie à titre d'information uniquement. Cette traduction est fournie par NY State of Health.

Partie I Informations sur le bénéficiaire

1 Identifiant de la bourse	2 Numéro de police affecté par la bourse	3 Nom de l'émetteur de la police		
4 Nom du bénéficiaire		5 N° sécurité sociale du bénéficiaire	6 Date de naissance du bénéficiaire	
7 Nom du/de la conjoint(e) du bénéficiaire		8 N° sécurité sociale du/de la conjoint(e) du bénéficiaire	9 Date de naissance du/de la conjoint(e) du bénéficiaire	
10 Date de début de la police	11 Date de fin de la police	12 Rue (y compris n° d'appartement)		
13 Ville	14 État ou province	15 Pays et code postal		

Partie II Couverture du foyer

	A. Nom de la personne couverte	B. N° sécurité sociale de la personne couverte	C. Date de naissance de la personne couverte	D. Date de début de la personne couverte	E. Date de fin de la personne couverte
16					
17					
18					
19					
20					

Partie III Informations sur le foyer

Mois	A. Montant de la prime mensuelle	B. Montant de la prime mensuelle du deuxième régime Argent le moins cher (SLCSP)	C. Montant des paiements anticipés du crédit d'impôt pour prime
21 Janvier			
22 Février			
23 Mars			
24 Avril			
25 Mai			
26 Juin			
27 Juillet			
28 Août			
29 Septembre			
30 Octobre			
31 Novembre			
32 Décembre			
33 Totaux annuels			

Ceci est une traduction du formulaire 1095-A de l'IRS, fournie à titre d'information uniquement. Cette traduction est fournie par NY State of Health.

Instructions pour le bénéficiaire

Vous avez reçu le présent formulaire 1095-A car vous ou un membre de votre famille avez souscrit une assurance maladie auprès de la bourse des assurances maladie. Le présent formulaire 1095-A fournit les informations dont vous avez besoin pour remplir le formulaire 8962 relatif au crédit d'impôt pour prime (Premium Tax Credit, PTC). **Vous devez remplir le formulaire 8962 et le joindre à votre déclaration de revenus (formulaire 1040, formulaire 1040-SR ou formulaire 1040-NR) si un montant autre que zéro est indiqué à la Partie III, colonne C, du présent formulaire 1095-A (signifiant que vous avez bénéficié d'une aide pour le paiement de la prime par le biais de paiements anticipés du crédit d'impôt pour prime [aussi appelés paiements de crédit anticipés]) ou si vous souhaitez prendre le crédit d'impôt pour prime.** L'obligation de déclaration s'applique que vous soyez ou pas dans l'obligation de remplir une déclaration de revenus. Si vous joignez le formulaire 8962, vous ne pouvez pas joindre le formulaire 1040-NR-EZ, le formulaire 1040-SS, ni le formulaire 1040-PR. La bourse a également transmis les informations indiquées sur ce formulaire à l'IRS. Si vous ou les membres de votre famille avez souscrit plusieurs régimes de soins qualifiés auprès de la bourse, vous recevrez un formulaire 1095-A pour chaque régime. Vérifiez soigneusement les informations figurant sur ce formulaire. Contactez votre bourse si vous avez des questions concernant leur exactitude. Si vous ou les membres de votre famille avez souscrit un régime de catastrophe de la bourse ou un contrat dentaire distinct, vous n'avez pas le droit de recevoir un crédit d'impôt pour prime pour cette assurance quand vous remplissez votre déclaration de revenus, même si vous avez reçu un formulaire 1095-A pour l'assurance en question. Pour d'autres informations concernant le formulaire 1095-A, consultez le site www.irs.gov/Affordable-Care-Act/Individuals-and-Families/Health-Insurance-Marketplace-Statements.

Renseignements complémentaires. Pour des renseignements complémentaires concernant l'Affordable Care Act (ACA), y compris les clauses relatives à la responsabilité partagée individuelle et le crédit d'impôt pour prime, consultez le site www.irs.gov/Affordable-Care-Act/Individuals-and-Families ou appelez la permanence téléphonique pour les soins de santé de l'IRS au sujet de l'ACA (800-919-0452).

Partie I. Informations sur le bénéficiaire, lignes 1–15. La partie I inclut les informations vous concernant, la compagnie d'assurance qui a émis votre police et la bourse auprès de laquelle vous avez souscrit le régime.

Ligne 1. Cette ligne identifie l'état dans lequel vous avez souscrit le régime par le biais de la bourse.

Ligne 2. Cette ligne indique le numéro de police affecté par la bourse pour identifier la police que vous avez souscrite. Si vous remplissez la partie 4 du formulaire 8962, indiquez ce numéro sur la ligne 30, 31, 32 ou 33, colonne a.

Ligne 3. Indique le nom de la compagnie d'assurance qui a émis votre police.

Ligne 4. Vous êtes le bénéficiaire car vous êtes la personne que la bourse a identifiée au moment de la souscription comme celle qui doit effectuer une déclaration de revenus et qui, si vous y avez droit, doit déduire le crédit d'impôt pour prime pour l'année de couverture.

Ligne 5. Indique votre numéro de sécurité sociale. Pour votre protection, il est possible que ce formulaire n'indique que les quatre derniers chiffres. La bourse a toutefois transmis votre numéro de sécurité sociale complet à l'IRS.

Ligne 6. Saisissez une date de naissance si aucun numéro de sécurité sociale n'a été fourni sur la ligne 5.

Lignes 7, 8 et 9. Inscrivez les informations concernant votre époux/épouse uniquement si des paiements de crédit anticipés ont été effectués pour votre couverture. La date de naissance ne doit être inscrite sur la ligne 9 que si la ligne 8 est vide.

Lignes 10 et 11. Dates de début et de fin de la police.

Lignes 12 à 15. Inscrivez votre adresse sur ces lignes.

Partie II. Couverture du foyer, lignes 16–20. La partie II indique les informations concernant chaque personne couverte par votre police.

Ces informations incluent le nom, le numéro de sécurité sociale, la date de naissance (uniquement si aucun numéro de sécurité sociale n'a été fourni dans la colonne B) et les dates de début et de fin de la couverture de chaque personne couverte.

Si, au moment de la souscription, vous avez déclaré auprès de la bourse qu'une ou plusieurs personnes affiliées au régime ne sont pas des personnes pour lesquelles vous prévoyez de demander une déduction d'exemption personnelle sur votre déclaration de revenus, et que des paiements de crédit anticipés ont été effectués, les informations fournies sur le formulaire 1095-A s'appliquent uniquement aux personnes pour lesquelles vous avez déclaré l'intention de demander une déduction d'exemption personnelle (vous-même, votre épouse/époux et les personnes à charge). Par exemple, si, au moment de la souscription, vous avez indiqué à la bourse qu'une personne affiliée à la police est votre enfant majeur pour lequel vous ne demanderez pas de déduction d'exemption personnelle, cet enfant recevra un formulaire 1095-A séparé et ne figurera pas dans la partie II de votre formulaire 1095-A.

La partie II indique également à l'IRS les mois pendant lesquels les personnes identifiées sont couvertes par l'assurance maladie et ont, par conséquent, satisfait la clause de responsabilité partagée individuelle.

Si plus de cinq personnes sont couvertes par une police, vous recevrez un ou plusieurs formulaires 1095-A supplémentaires pour compléter la partie II.

Partie III. Informations sur le foyer, lignes 21–33. La partie III indique les informations concernant votre couverture santé dont vous aurez besoin pour remplir le formulaire 8962 et rapprocher les paiements de crédit anticipés ou déduire le crédit d'impôt pour prime lorsque vous déclarez vos revenus.

Colonne A. Cette colonne indique le montant de la prime mensuelle de la police que vous avez souscrite.

Colonne B. Cette colonne indique le montant de la prime mensuelle du deuxième régime Argent le moins cher (SLCSP) qui, selon la bourse, s'applique aux membres de votre famille affiliés à la police. La prime pour le SLCSP applicable est utilisée pour calculer vos paiements de crédit anticipés mensuels et le crédit d'impôt pour prime que vous déduisez de vos revenus. Voir les instructions du formulaire 8962, Partie 2, Premium Tax Credit Claim and Reconciliation of Advance Payment of Premium Tax Credit (Déduction du crédit d'impôt pour prime et rapprochement des paiements anticipés du crédit d'impôt pour prime) pour savoir comment utiliser les informations de cette colonne, ou si aucune information n'est entrée.

Colonne C. Cette colonne indique le montant mensuel des paiements de crédit anticipés qui ont été versés à votre compagnie d'assurance en votre nom pour payer une partie ou la totalité des primes de votre régime. Cette colonne est vide si aucun paiement de crédit anticipé n'a été effectué.

Lignes 21–33. La bourse indique les montants dans les colonnes A, B et C et les lignes 21–32 pour chaque mois, et les totaux sur la ligne 33. Utilisez ces informations pour remplir le formulaire 8962, ligne 11 ou lignes 12–23.